Mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement et l'extension du collège Sophie Germain à Nantes

Procédure Q311RD

FICHIER DE RÉPONSES AUX QUESTIONS

1. CADRE DE QUESTIONS / REPONSES

N° Question	QUESTIONS CANDIDAT	REPONSES DU MAITRE D'OUVRAGE
1	Le critère de sélection des candidatures "références en extension / rénovation de bâtiments d'enseignement secondaire / en site occupé" est trop restrictif et empêche l'accès à ce marché à tout nouvel entrant sans justification.	L'absence de référence en extension/rénovation de bâtiments d'enseignement secondaire et en site occupé n'empêche pas de candidater. C'est un critère, parmi d'autres, qui permet d'analyser et de qualifier les candidatures.
2	La page de garde du RC et l'avis donnent tous la date limite de dépôt : mardi 15 décembre 2026 à 15h00. Mais l'article 4.1 du RC annonce « réception des candidatures : 9 décembre 2026 ». Pouvez-vous confirmer la date limite	La date limite de réponse est bien le 15 décembre 2026 à 15h.
3	Bonjour, Les projets communs du tableau B7 sont-ils soumis à la limite des 5 ans ?	Les projets communs du tableau B7 ne sont pas soumis à la limite des cinq ans.
4	Bonjour, Dans l'avis il est précisé qu'une visite de site est obligatoire. En revanche, le RC fait mention d'une visite seulement pour les 3 candidats retenus pour la phase offre. Pourriez-vous préciser ce point ?	La visite sera obligatoire pour les candidats retenus pour la phase offre.
5	Bonjour, Pourriez-vous préciser pour la notion 'performance de perméabilité à l'air de l'enveloppe du bâti" : conseil, mesure à la charge du BE ?	La mission de maîtrise d'œuvre relève exclusivement d'une mission de conseil, de conception et de suivi d'exécution jusqu'à l'atteinte de la performance visée. La réalisation des mesures (tests d'infiltrométrie) n'est pas à la charge du BE. Le maitre d'ouvrage désignera ultérieurement un intervenant pour les tests intermédiaires et finaux de perméabilité à l'air de l'enveloppe.
6	Bonjour, Pouvez-vous préciser les tâches exactes du BET qualité environnemental qui renvoient vers une spécialisation et qui finalement justifie la présence d'un BET ? Car c'est un métier assez large qui peut faire intervenir de nombreuses professions : VRD, hydrologue, thermique, et savoir-faire et sensibilité de l'architecte…	La compétence qualité environnementale contribue notamment à la prise en compte du confort des usagers et au respect des exigences de la réglementation thermique (y compris confort d'été) ainsi qu'à la gestion de l'eau à la parcelle (dimensionnement du bassin). Elle apporte également une expertise pour orienter les choix architecturaux, des matériaux et l'organisation du chantier afin d'en limiter les impacts environnementaux. Il s'agit d'identifier à ce titre, au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre, un interlocuteur clairement désigné, responsable de la définition, du suivi et de la bonne prise en compte des objectifs environnementaux tout au long de l'opération. Cette mission ne nécessite pas obligatoirement le recours à un BET environnemental indépendant. Elle peut être portée par tout membre de l'équipe de MOE dès lors qu'il justifie des compétences, références et moyens nécessaires.